CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
bca

Actifs pour vous.

Association « ASFODEP »

17 Rue Henri Sellier

79000 NIORT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice : 31 DECEMBRE 2025

Christophe CHAUMONOT – Julien DROCHON
Experts comptables – Commissaires aux comptes

BCA CONSEIL EXPERT
SAS au capital de 200 000 € - RCS NIORT 392 285 565



1 rue Frida Kahlo – 79000 NIORT – Tél : 05 49 77 17 37
2 espace des Chênes Verts – Saint-Martin-Lès-Melle - 79500 MELLE – Tél : 05 49 29 11 01
38 rue des Sables – 85140 ESSARTS EN BOCAGE – Tél : 02 44 51 03 47
www.conseilbca.fr – contact@conseilbca.fr
Retrouvez-nous sur Facebook & LinkedIn



Association ASFODEP

Siège social : 17 Rue Henri Sellier
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASFODEP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASFODEP à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note **HYPOTHESES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS** de l'annexe des comptes annuels.

3- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2025 une somme de 387 400 € au titre de la compensation financière HSP.

Nous nous sommes assurés de la cohérence de la méthode d'évaluation du produit pour l'exercice 2025. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASFODEP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6- RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 12 mars 2026
Le Commissaire aux comptes
BCA CONSEIL EXPERT, représenté par Christophe CHAUMONOT



asfodep

19/03/2026

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF DE BILAN	Brut	Amort. provisions	Net 31/12/25	Net 31/12/24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences de logiciels	20 267	20 057	210	210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Aménagements	368 740	118 315	250 425	286 948
Mobilier de bureau	88 266	77 781	10 485	17 610
Informatique administrative	25 524	25 524	0	4 845
Informatique & matériel pédagogique	128 318	126 617	1 701	7 175
Avances et acomptes versés	0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Caisse Epargne	100		100	100
Cautions des locaux et prêt	20 942		20 942	20 942
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**652 156**	**368 294**	**283 862**	**337 829**
CREANCES				
Avances et acomptes versés	0		0	0
Usagers et comptes rattachés	245 086		245 086	243 405
Produits à recevoir sur conventions	0		0	0
Autres produits à recevoir	0		0	115
Autres créances (Orange)	130		130	0
Charges constatées d'avance	4 492		4 492	
TRESORERIE				
Disponibilités	167 669		167 669	210 442
Caisse	549		549	195
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**417 926**	**0**	**417 926**	**454 157**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				12 488
TOTAL GENERAL	**1 070 082**	**368 294**	**701 788**	**804 474**

PASSIF DE BILAN	Net 31/12/25	Net 31/12/24
FONDS PROPRES		
Réserves pour projets associatifs (LCD et LCI)	20 827	20 827
Réserve facultative	101 415	240 940
Report à nouveau	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT	**-35 218**	**-139 525**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**87 024**	**122 242**
Fonds dédiés sur subventions	66 603	0
TOTAL DES FONDS DEDIES	**66 603**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques HSP	16 000	91 173
Provisions pour charges	60 304	60 252
TOTAL DES PROVISIONS	**76 304**	**151 425**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des étab. crédit	251 681	283 739
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs de formation	6 270	11 059
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 575	42 755
Dettes fiscales et sociales	129 800	150 696
Dettes sur immobilations et comptes rattachés	0	0
Charges à payer sur conventions de formation	50 144	42 558
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	387	
TOTAL DES DETTES	**471 857**	**530 807**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		0
TOTAL GENERAL	**701 788**	**804 474**

COMPTE DE RESULTAT	2025		2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de formation et accompagnement	710 607	Prestations de formation et accompagnement	904 869	- 21,5%
dont prestations en sous-traitance		*dont prestations en sous-traitance*		
Subventions accompagnement PLIE de Niort	39 216	Subventions formation et accompagnement	35 148	+ 11,6%
Compensation Service Public de Formation (SIEG)	387 400	Compensation Service Public de Formation (SIEG)	495 478	- 21,8%
Chiffre d'affaires (sous-total)	**1 137 223**	**Chiffre d'affaires (sous-total)**	**1 435 495**	- 20,8%
Reprise sur provisions augmentation loyer	11 502	Reprise sur provision	-	
Reprise sur provisions créances douteuses	4 020	Reprise sur provisions créances douteuses	635	+ 533,1%
Reprise sur provisions HSP	63 671			
Utilisation des fonds dédiés	-	Utilisation des fonds dédiés	-	
Cotisations sans contrepartie	1 440	Cotisations sans contrepartie	405	+ 255,6%
Locations de salles	7 771	Locations de salles	4 499	+ 72,7%
Produits de cessions d'immobilisations	200			
Dons et divers	4 060			
Autres produits (ristournes, ajustements HSP, FSE)	57 900	Autres produits (ACCEA, Prime OFII et divers)	5 183	+ 1017,1%
Total des produits d'exploitation	**1 287 788**	**Total des produits d'exploitation**	**1 446 218**	- 11,0%
CHARGES D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de sous-traitance	-	Achats de sous-traitance	104 943	- 100,0%
Honoraires formation	34 096	Honoraires formation	27 835	+ 22,5%
Autres achats et charges externes	281 521	Autres achats et charges externes	335 716	- 16,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	61 410	Impôts, taxes et versements assimilés	76 569	- 19,8%
Salaires et traitements	604 719	Salaires et traitements	723 360	- 16,4%
Charges sociales	204 052	Charges sociales	242 659	- 15,9%
Dotations aux amortissements	53 967	Dotations aux amortissements	60 579	- 10,9%
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	Dotations aux provisions sur actif circulant	600	- 100,0%
Dotation sur provision IFC	52	Dotation sur provision IFC	5 579	- 99,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	Dotations aux provisions pour risques et charges	6 840	- 100,0%
Reports en fonds dédiés	66 603	Reports en fonds dédiés	-	
Pertes sur créances irrécouvrables	1 601	Pertes sur créances irrécouvrables	-	
Autres charges (ajustements soldes HSP et divers)	11 876	Autres charges	142	+ 8263,1%
Total des charges d'exploitation	1 319 896	Total des charges d'exploitation	1 584 822	- 16,7%
EXPLOITATION	**- 32 109**	**EXPLOITATION**	**- 138 605**	- 76,8%
PRODUITS FINANCIERS		PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur Livrets	2 835	Intérêts sur Livrets	4 409	- 35,7%
Intérêts sur parts sociales CEAPC	2	Intérêts sur parts sociales CEAPC	3	- 26,7%
Total des produits financiers	2 837	Total des produits financiers	4 412	- 35,7%
CHARGES FINANCIERES		CHARGES FINANCIERES		
Intérêts de l'emprunt	5 947	Intérêts de l'emprunt	6 648	- 10,5%
Total des charges financières	5 947	Total des charges financières	6 648	
FINANCIER	**- 3 110**	**FINANCIER**	**- 2 236**	+ 39,1%
COURANT	**- 35 218**	**COURANT**	**- 140 841**	- 75,0%

COMPTE DE RESULTAT	2025		2024	Variation
PRODUITS EXCEPTIONNELS		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
		- sur gestion - ristourne chèque déjeuner	1 316	- 100,0%
Total des produits exceptionnels	-	Total des produits exceptionnels	1 316	- 100,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des charges exceptionnelles	-	Total des charges exceptionnelles	-	
EXCEPTIONNEL	**-**	**EXCEPTIONNEL**	**1 316**	- 100,0%
NET	**- 35 218**	**NET**	**- 139 525**	- 74,8%

Total des charges	1 325 842,45		1 591 469,74	- 16,7%
Total des produits	1 290 624,71		1 451 944,83	- 11,1%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	-	Dons en nature	-
Prestations en nature	-	Prestations en nature	-
Bénévolat	-	Bénévolat	-
Total des contributions volontaires en nature	-	Total des contributions volontaires en nature	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	-	Secours en nature	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	Mises à disposition gratuite de biens	-
Prestations en nature	-	Prestations en nature	-
Personnel bénévole	-	Personnel bénévole	-
Total des charges des contributions volontaires en na	-	Total des charges des contributions volontaires en na	-

Total général des charges	1 325 842,45		1 591 469,74	- 16,7%
Total général des produits	1 290 624,71		1 451 944,83	- 11,1%
Net avec centimes	- 35 217,74		- 139 524,91	- 74,8%

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2022-06. Appliqué à compter de l'exercice 2025, ce dernier règlement rend impossible la comparabilité avec l'exercice 2024

Par ailleurs la présentation des comptes reprend les obligations faites aux organismes de formation (Code du travail, L6352-6 à L6352-9, D6352-16 à D6352-18, R6352-19 à R6352-21 et arrêté du 02 août 1995).

Toutes les immobilisations sont amorties de manière linéaire. Les durées d'amortissement sont de deux ans pour les logiciels, trois ans pour le matériel informatique, cinq ans pour les matériels pédagogiques, mobiliers et matériels de bureau et de dix ans pour les aménagements.

HYPOTHESES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels font apparaître un déficit de 35 218 €, lequel succède à un déficit de 139 525 € en 2024, 84 627 € en 2023, les exercices 2021 et 2022 étant également déficitaires de 19 K€ chacun.
Les mesures de redressement mises en place consistent en une réduction de la masse salariale et dans la recherche de nouveaux marchés. Mais elles ne produiront leurs effets qu'à moyen terme.
Les informations prévisionnelles 2026 laissent entrevoir :
- un résultat proche de l'équilibre et un autofinancement net positif,
- une impasse de trésorerie fin d'année 2026

Cette situation entraîne une incertitude significative sur la capacité de l'Association à poursuivre son activité. En conséquence elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.

INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES INDUITS PAR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT ANC N°2018-06

Concernant :
La comptabilisation des cotisations : les cotisations versées à l'asfodep (personnes morales ou personnes physiques) sont toutes sans contrepartie. Elles sont donc regroupées sur le même libellé au compte de résultat.
L'utilisation des fonds dédiés liés aux biens amortissables : aucun fonds dédié aux bien amortissables n'est comptabilisé.
Les règles de transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur : aucun transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur.
L'impact du changement de méthode et des postes concernés sur les subventions d'investissement : aucune subvention d'investissement n'est comptabilisée.
Les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des Contributions Volontaires en Nature : seuls les locaux mis à disposition font l'objet d'une valorisation établie par le propriétaire et comptabilisée par exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature

SITUATION FISCALE

L'Association n'est pas assujettie à l'impôt (TVA, impôt sur les sociétés et CET).
En tant que locataire de ses locaux, l'Association est assujettie à la taxe foncière.

DÉTAIL DU PROJET ASSOCIATIF ET DE SON FINANCEMENT

L'Association est un organisme de formation pour salariés, demandeurs d'emploi et aide à l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté.
Elle a un projet associatif autour de la lutte contre les discriminations à l'emploi et la promotion de l'égalité de traitement, créé par l'Assemblée Générale 2005 statuant sur les comptes 2004.
Un second projet associatif de lutte contre l'illettrisme a été créé par l'Assemblée Générale 2017.
Les financements et ressources qu'elle reçoit proviennent :

- des cotisations de ses Membres.
- de prestations de services pour des entreprises et des commanditaires publics d'appel d'offres
- de services d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine
- de subventions publiques versées en contrepartie de prestations pour le compte :
  - *de la Communauté d'Agglomération du Niortais,*
  - *de la Région Nouvelle-Aquitaine,*
  - *du Conseil Départemental des Deux-Sèvres*
  - *du Fonds Social Européen*
  - *de l'État pour l'intégration des migrants et l'accès à la nationalité française*

FAITS SIGNIFICATIFS

Dossiers Compensations financières

Les compensations financières Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences 2024 et 2025 sont toujours en attente d'instruction par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par prudence, les compensations des Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences sont provisionnées.

Le détail des provisions se situe page 4 de ce document.

Fonds dédiés

Au cours de l'exercice 2025, des fonds dédiés ont été comptabilisés sur une convention Etat (projet ONyVA) et sur deux conventions du Département des Deux-Sèvres (Français Langue Etrangère et Rallye Entreprises)
Les montants figurent plus loin dans un tableau "Variations des fonds dédiés".

Notes sur le personnel

Les engagements liés aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite ont été évalués à la date de clôture des comptes. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice.

Le montant de l'indemnité déterminé prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date de départ à la retraite et elle repose sur les critères suivants :

- départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- calcul selon la méthode rétrospective prorata temporis
- progression des salaires : 2 %
- taux de rotation du personnel : 2 %
- taux de charges patronales cadres : 54,98 % et non cadres : 52 %
- table de mortalité TV88/90
- convention collective : organisme de formation.

Le montant estimé est de 60 304 €, enregistré en compte de provision pour indemnité de fin de carrière en 2025.
Le montant en provision était de 60 252 € en 2024. Sur l'exercice 2025, il a été comptabilisé une dotation de 52 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	20 267,25	-	-	20 267,25
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	18 452,79			18 452,79
Brevet Valeurêka	210,00			210,00
Immobilisations corporelles	612 091,07	-	1 243,68	610 847,39
Aménagements et installations	3 511,06			3 511,06
Aménagements 17 rue HS	365 228,84			365 228,84
Mobilier de bureau	88 265,61			88 265,61
Informatique administrative	25 524,32			25 524,32
Matériel pédagogique	408,56			408,56
Informatique pédagogique	129 152,68		1 243,68	127 909,00
Immobilisations financières	21 041,67	-	-	21 041,67
Titres	100,00			100,00
Dépôts versés	1 200,00			1 200,00
Dépôt garantie 17 rue HS	14 666,67			14 666,67
Caution Prêt	5 075,00			5 075,00
TOTAL GÉNÉRAL	**653 399,99**	**-**	**1 243,68**	**652 156,31**

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Sorties	Dotations	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	20 057,25	-	-	20 057,25
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	18 452,79			18 452,79
Immobilisations corporelles	295 513,72	-	53 967,09	349 480,81
Aménagements et installations	3 511,06			3 511,06
Aménagements 17 rue HS	78 281,03		36 522,89	114 803,92
Mobilier de bureau	70 655,27		7 125,80	77 781,07
Informatique administrative	20 679,82		4 844,50	25 524,32
Matériel pédagogique	408,56			408,56
Informatique pédagogique	121 977,98		5 473,90	127 451,88
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-
Dépôts versés	-	-	-	-
Dépôt garantie 17 rue HS	-	-	-	-
Caution Prêt	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**315 570,97**	**-**	**53 967,09**	**369 538,06**

PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provision risque HSPQ	28 128,47		20 128,47	8 000,00
Provision risque HSPS	51 542,99		43 542,99	8 000,00
Provision loyers	11 502,00		11 502,00	-
Provision retraite	60 252,00	52,00		60 304,00
Provision pour dépréciation	4 020,00		4 020,00	-
TOTAL GÉNÉRAL	**155 445,46**	**52,00**	**79 193,46**	**76 304,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges constatées d'avance

Abonnements	461,00
Adhésions	120,00
Logiciel gestion et hébergement site	421,00
Tests Motiva	309,60
Cartes et chèques déjeuner	2 149,00
Locations	1 031,40
TOTAL GÉNÉRAL	**4 492,00**

Produits constatés d'avance

1 test Motiva 2026	96,00
TOTAL GÉNÉRAL	**96,00**

Charges à payer

Dettes provisionnées pour congés à payer	56 490,20
Charges sociales sur congés à payer	28 375,87
Impôt société (intérêts placements financiers)	96,00
TOTAL GÉNÉRAL	**84 962,07**

Produits à recevoir

TOTAL GÉNÉRAL	**-**

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Échéances	
CRÉANCES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Créances usagers	245 086	245 086	-
Avances versées	-	-	-
Autres créances	-	-	-
TOTAL	**245 086**	**245 086**	**-**
DETTES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	251 681	32 058	219 623
Avances reçues sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs	39 845	39 845	-
Dettes sociales et fiscales	129 800	129 800	-
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes	50 144	50 144	-
TOTAL	**471 470**	**251 847**	**219 623**

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	à l'ouverture	affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	20 827,00	
Écarts de réévaluation		
Réserves	240 939,57	- 139 524,91
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 139 524,91	139 524,91
Situation nette	**122 241,66**	**-**
Fonds propres consomptibles	-	
Subventions d'investissement	-	
Provisions réglementées	-	
TOTAL	**122 241,66**	**-**

Variation des fonds propres	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			-
Fonds propres avec droit de reprise			20 827,00
Écarts de réévaluation			-
Réserves			101 414,66
Report à nouveau			-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 35 218,43		- 35 218,43
Situation nette	**- 35 218,43**	**-**	**87 023,23**
Fonds propres consomptibles			-
Subventions d'investissement			-
Provisions réglementées			-
TOTAL	**- 35 218,43**	**-**	**87 023,23**

SUBVENTIONS REÇUES

Subventions de fonctionnement

Provenance	Éléments concernés	Montant
Niort Agglo (Contrat de Ville)	Accompagnement PLIE du Niortais	5 550,00
Niort Agglo (Contrat de Ville)	Tests psycho-techniques pour PLIE du Niortais	7 353,00
Conseil Départemental 79	Accompagnement PLIE du Niortais	4 200,00
Fonds Social Européen	Accompagnement PLIE du Niortais	22 112,88
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Qualification	195 743,85
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Socle de Compétences	191 656,32
TOTAL GÉNÉRAL		**426 616,05**

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES

Actions de formation (hors subventions et compensation)	710 607
Subvention d'exploitation	39 216
Compensation financière de Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)	387 400
Reprise sur provision créances douteuses	4 020
Reprise sur provision augmentation loyer	11 502
Cotisations des adhérents	1 440
Locations de salles	7 771
Prestations ACCEA CRFH	1 500
Dons manuels	2 535
Produits de cession d'immobilisations	200
Produits divers de gestion courante	25
TOTAL GÉNÉRAL	**1 166 216**

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ORGANISME

	Montant (2025)		Montant (2024)	
Origine des fonds	en K€	en %	en K€	en %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	31	3%	61	2%
Communauté Agglo Niort		0%		0%
Ville de Niort	4	0%		0%
État, collectivités locales, ...		0%		0%
Entreprises : via OPCO, ...		0%		0%
Particuliers	73	6%	45	3%
Sous-Total I	108	9%	106	5%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	22	2%	12	1%
État	348	31%	628	43%
Régions	593	52%	655	50%
Niort Agglo	13	1%	14	1%
Ville de Niort		0%		0%
Conseil départemental 79	53	5%	16	1%
Autres collectivités territoriales		0%	4	0%
Sous-Total II	1 029	91%	1 329	95%
III. Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous-Total III		0%		0%
Total des ressources	**1 137**	**100%**	**1 435**	**100%**

DÉCOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITÉ

	2025		2024	
Finalité des actions	en K€	en %	en K€	en %
Certification	198	17%	175	15%
Perfectionnement	857	75%	1 207	79%
Orientation-accompagnement	82	7%	53	6%
Total	**1 137**	**100%**	**1 435**	**100%**

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issus de	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation	
			Montant global	dont remboursements
Subventions d'exploitation	-	66 603,00		
Contributions financières d'autres organismes	-			
Ressources liées à la générosité du public	-			
Total	-	-	-	-

Variation des fonds dédiés issus de	Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation		66 603,00	
Contributions financières d'autres organismes		-	
Ressources liées à la générosité du public		-	
Total	-	**66 603,00**	-

CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2025	Ss- Co-traitance	Solde
				-
				-
	Total	-	-	-

CONVENTIONS DE CO-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2023	Ss- Co-traitance	Solde
				-
				-
	Total	-	-	-

VENTILATION DU RESULTAT

Insuffisance d'Exploitation		- 32 108,85	91%
Insuffisance Financière		- 3 109,58	9%
Insuffisance Courante		- 35 218,43	100%
	Produits Exceptionnels		
	Annulation charges à payer	825,00	
	Ajustement compensation HSPS 24	56 129,00	
	Ajustement FSE+ 2024	320,15	
	Ristourne chèque déjeuner	625,47	
	Reprise de provisions HSP	63 671,46	
	Charges Exceptionnelles		
	Ajustement Plie 2024	792,84	
	Ajustement compensation HSPQ 23	1 336,66	
	Ajustement compensation HSPS 23	3 849,50	
	Ajustement stocks chèques dejeuner	5 073,33	
	Annulation de créances	810,00	
Excédent exceptionnel		109 708,75	-312%
Insuffisance nette		- 35 217,74	100%

GARANTIE DES DETTES

Aucune caution personnelle des dirigeants
Aucune garantie accordée par les collectivités territoriales

COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune avance et aucun crédit alloué aux dirigeants
Aucune contribution volontaire
Aucune caution, aval ou garantie donnée
Aucune sûreté réelle consentie (hypothèques et nantissement)
Aucune réévaluation

DONNEES SOCIALES AU 31 DECEMBRE

Effectif moyen	15,53
Indemnités de fin de carrière (prévisions)	60 304 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total TTC des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	3 256,00

Fait à Niort, le 19 février 2026

La Présidente
Florence VILLES

Le Trésorier
Gilles FORGET